

# MOTOCROSS

## REGLEMENT PARTICULIER 2023 CDF MX À L'ANCIENNE



Moto-Club : MC NEVERS

E-mail : mcnevers@wanadoo.fr

Téléphone : 0610944695

Organisateur technique : MOREAU Régis

N° d'épreuve FFM : 497

Date : 24 septembre 2023

Lieu : SAINT ELOI

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

### ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

### ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	LEMAITRE Jacques	Licence : 015302
Délégué FFM (Président du Jury)*	CHARPIN Max	Licence : 006434
Membre du Jury	ROBERT Dominique	Licence : 080775
Membre du Jury	ANNE Thierry	Licence : 002268
Commissaire technique responsable	CHOLLET Fabrice	Licence : 253037
Responsable du chronométrage	NARVOR Léa	Licence : 362572

\* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

### ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

Vintage

Classic - Evolution - Prototype

Pré-90 & Super Evolution

**Vintage** : Machines des origines à l'année modèle 1977.

**Classic** : Machines à partir de l'année modèle 1978 réunissant d'origine les trois éléments techniques suivants – Refroidissement par air, bi-amortisseurs ou cantilever, freins avant et arrière à tambour.

**Evolution** : Sur le principe des trois caractéristiques techniques de la catégorie « Classic », machines dérogeant d'origine à deux de ces trois critères.

**Prototype** : Machines répondant à toutes les caractéristiques de la catégorie « Classic ou Evolution » mais transformées avec des éléments d'époque.

**Pré-90** : Machines dotées d'au minimum 1 disque et fabriqué de janvier 1984 jusqu'à décembre 1989.

**Super Evolution** : Machines fabriquées de janvier 1990 à fin 1997 équipées de cadre en acier.

#### Ages des pilotes :

Vintage / Classic / Evolution / Prototype : 30 ans minimum.

Pré-90 / Super Evolution : 13 ans minimum en 125cc (15 ans pour les autres cylindrées).

**Licences** : Les coureurs de toutes nationalités peuvent courir sous réserve d'être détenteurs d'une licence française MAT, NCO, INTER, LUE, IAT ou LJA, délivrée par la F.F.M. valable pour l'année en cours. La licence MAT ne peut être attribuée qu'aux pilotes équipés de machines à freins à tambour avant et arrière.

**ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**

**Licences à la journée :**

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON  OUI (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

**Contrôles administratifs :**

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

**Contrôles techniques :**

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, boîte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

**ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS**

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

**ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION**

Nom du responsable médical ... **BERTRAND Patrick**

Nombre de secouristes ..... **12**

Hôpital le plus proche ..... **NEVERS**

Nombre d'ambulance(s) ..... **2**

Temps de trajet (en min) ..... **15mn**

**ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE**

**Accès :**

Nom du site ..... **Terrain de Forges**

Adresse ..... **Les terres Blanches 58000 SAINT ELOI**

**Caractéristiques :**

Longueur du circuit ..... **1455**

Largeur minimum de la piste ..... **7**

Largeur de la grille ..... **40**

Longueur de la ligne droite de départ ..... **75**

Nombre d'OCP\* ..... **14**

\*Officiels Commissaires de Piste

**CAPACITÉ MOTO :**

Pendant les essais : **45**

En manche : **45**



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

**VISA DU MOTO-CLUB**

DATE: **15/07/2023**



**VISA DE LA LIGUE**

DATE: **30/08/2023**

Visa n° **40/2023**

LIGUE MOTO  
BOURGOGNE  
FRANCHE COMTE  
Ep. 497 - N'xchpt France  
à l'ancienne

**VISA DE LA FFM**

DATE: **04/09/2023**

NUMÉRO: **23/0817**



74 Avenue Parmentier  
75011 PARIS  
01 49 23 77 00  
ffm@ffmoto.org  
ffmoto.org



LIGUE  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ

## CHAMPIONNAT DE FRANCE MOTOCROSS A L'ANCIENNE

### SAMEDI 23 SEPTEMBRE 2023

16H – 18H Contrôle administratifs et techniques

### DIMANCHE 24 SEPTEMBRE 2023

7H – 9H Contrôle administratifs et techniques

#### Essais libres: 15 minutes

9h00: Evolution & Prototypes

9h20: VINTAGE

9h40: CLASSIC

10h00: PRE 90 & Super Evolution

#### Essais Chrono 15 minutes

10h<sup>3</sup>00: Evolution & Prototypes

10h50: VINTAGE

11h10: CLASSIC

11h30: PRE 90 & Super Evolution

#### **Pause Repas**

14H00            1 ère manche Evolution & Prototype            20mn+ 1T

14H25            1 ère manche VINTAGE            15mn + 1T

14H50            1ère manche CLASSIC            20mn + 1T

15H15            1ère manche PRE 90 & Super Evolution            20mn + 1T

#### **Pause**

16H00            2ème manche Evolution & Prototypes            20mn +1T

16H30            2ème manche VINTAGE            15mn +1

17h00            2ème manche CLASSIC            20mn +1T

17H30            2ème manche PRE 90 & Super Evolution            20mn +1T

Remise des Prix 18H00

# CIRCUIT Nevers - Forges MX

(46°58'57.9"N - 3°13'45.8"E)

Longueur : 1455 m

Le 20/04/2023



Entrée Public  
PARKING PUBLIC

DEPART

Piste d'essais

Pré - Parc

Panorimage

Passerelle

Aire LAVAGE

Entrée PILOTE

PADDOCK 2

PADDOCK 1

Chemin sécurisée

Chemin sécurisée

D978

50m



- A - Tour Chronométrage
- B - PC Médical - WC Handicapé
- C - CT
- D - Foyer / WC / Douches
- E - Garage

- 1 - 14 Poste commissaires

